

### 3.3 Île-du-Prince-Édouard (PE)

Population : 145 211

Nombre d'écoles (M-12) : 63

Nombre d'élèves en M-12 : 20 131

Nombre de programmes d'apprentissage en ligne (M-12) : 0

Nombre d'élèves en apprentissage en ligne en M-12 :  $\approx$  82



#### Gouvernance et réglementation

Bien qu'il n'existe aucune référence à l'éducation à distance dans la *Loi sur l'instruction publique* de 2016, conformément à la section 8 de la *Loi sur l'école* de 1988, il existe deux directives ministérielles concernant l'éducation à distance (c'est-à-dire la première directive ministérielle No MD 2001-05, remplacée par la suite par la directive ministérielle No. 2008-05). Selon la MD 2008-05, l'éducation à distance a été définie comme « la prestation d'un cours où l'élève et l'enseignant se trouvent séparés dans le temps ou dans l'espace, ou les deux, et au cours duquel une communication s'établit dans les deux sens, en grande partie par le biais de moyens non traditionnels. L'éducation à distance offre un éventail très large d'approches éducatives et de stratégies pour rejoindre autant les individus que les groupes. La formation à distance peut recourir à différentes technologies et différents moyens de communication incluant, entre autres, les textes imprimés, les ordinateurs, les réseaux informatiques, les télécommunications ainsi que l'équipement audiovisuel et autres ressources». Les réglementations internes continuent d'être administrées par les directives ministérielles, lesquelles s'appliquent aux cours offerts durant une journée scolaire régulière. Ces directives soulignent également une série de croyances relatives à la nature de l'enseignement dispensé dans le cadre de l'éducation à distance.

De plus, les écoles individuelles et les districts scolaires qui participent aux programmes d'éducation à distance doivent adhérer aux règles du *Guide d'éducation à distance*. Ce document, mis à jour, est très spécifique quant à l'utilisation de la formation à distance par des élèves soumis à des circonstances particulières.

#### Programmes d'apprentissage en ligne (M-12)

Pour l'instant, il n'existe pas de programme d'éducation à distance à l'endroit des élèves de maternelle à la 12e année à l'Île-du-Prince-Édouard.

En vertu d'un accord interprovincial, les élèves de l'Île-du-Prince-Édouard reçoivent le financement nécessaire pour prendre des cours en ligne offerts par le ministère de l'Éducation et de la petite enfance du Nouveau-Brunswick. Durant l'année scolaire 2016-17, il y avait 18 élèves de langue maternelle française et 64 élèves de langue maternelle anglaise inscrits aux cours en ligne en vertu de cet accord.

## **Programmes d'apprentissage mixte ou hybride (M-12)**

Selon le ministère, il n'y avait aucune intention d'apprentissage mixte (c'est-à-dire des projets ou des initiatives bien précis) réservé aux écoles publiques.